

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 123 Subvention (14 000 euros) et convention avec l'association Dédale.

M. Christophe NAJDOVSKI, M^{me} Pénélope KOMITÈS et M. Bruno JULLIARD,
rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Dédale deux conventions pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000 euros et d'une subvention d'investissement de 7 000 euros ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, M^{me} Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission, et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Dédale, d'une part, une convention de fonctionnement et d'autre part, une convention d'équipement, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 14 000 euros est attribuée à l'association Dédale (n° dossier 2016-08453 ; n° simpa : 20180) pour 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris (7 000 euros) et au chapitre 204, nature 2042, rubrique 822, mission 90010 99 190 du budget d'investissement 2016 ou des exercices ultérieurs, sous réserve de financement (7 000 euros).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO